



Motifs de la décision

Arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2265

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 23 octobre 2014 au 20 novembre 2014 inclus sur le projet d'ordonnance susmentionné. aucune contribution n'a été déposée sur le site de la consultation :

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprt-du-25-novembre-2014-projet-de-prescriptions-a794.html?id_rubrique=7

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte n'ont donc apporté aucune modification à l'issue de cette consultation électronique.